



Rabat, le 19 Mai 2026

CIRCULAIRE N° 6738/311

Objet : - Investissements et Régimes Particuliers.

- Restrictions quantitatives à l'exportation.

Référ. : Circulaire n° 4339/213 du 21/07/1994 telle que modifiée et complétée.

Le service est informé que l'arrêté du Ministre de l'Industrie et du Commerce n°756-26 du 10/4/2026 complétant l'arrêté n°1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet de mesures de restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation, est publié au Bulletin Officiel n°7506 du 7 mai 2026 (version arabe).

Ainsi, aux termes de cet arrêté, l'exportation des lingots de laiton relevant de la position tarifaire EX 7403.21.00.00 est soumise à la licence d'exportation et ce, pendant 24 mois à compter du 07/5/2026.

Est complétée, en conséquence l'annexe II à la circulaire citée en référence.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Abdellatif AMRANI

SGIA/Diffusion/19-05-26/14h15

w w w . d o u a n e . g o v . m a

شارع النخيل، حي الرياض - الرباط - المغرب • الهاتف: +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: +212 537 71 78 15/14

Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15